



REGLEMENT INTERIEUR

-Association Planète Loisirs-

PLANETE VACANCES et RECRES DU MERCREDI

Planète Loisirs est une association loi 1901. Elle est gérée par un collectif de parents bénévoles élus lors d'une Assemblée Générale annuelle. Tout parent membre est habilité à se présenter au Conseil d'Administration et à s'investir dans le fonctionnement de l'association.

Le conseil d'Administration est composé de parents bénévoles et d'élus enfance d'Allaire et de St Jean la poterie.

Une directrice, Karine LAMBERT a été recrutée par l'association, ainsi qu'un directeur adjoint, Julien GOURIAUD.

But de l'association

Apporter une offre de garde d'enfants collective adaptée aux besoins des familles.
Proposer des activités de loisirs durant les vacances scolaires et les périodes périscolaires.

Agrément Jeunesse et Sport

ALSH (Accueil de Loisirs Sans Hébergement) annuel.

Public et tranches d'âges

Enfants de 3 ans révolus à 12 ans inclus des communes d'ALLAIRE, ST JEAN LA POTERIE prioritairement et des communes environnantes.

Lieux d'accueil

Maison du Temps Libre, 6, rue St Hilaire 56 350 ALLAIRE – Tél : 02.99.71.91.90
Ou Ecole Renaudeau 56350 ALLAIRE.

Périodes d'ouverture

Vacances de février, d'avril, Juillet, août, toussaint et les mercredis en période scolaire.

FERMETURE PENDANT LES VACANCES DE NOEL.

FONCTIONNEMENT

HORAIRE : JOURNEE : 9H à 17H

½ JOURNEE MATIN : 9H à 13H30 et APRES MIDI : 11H 30 à 17H.

GARDERIE : 7H 30 à 9H et 17H à 18H 30.

Accueil matin : 7h30 – 09h00

Départ demi-journée : 13h30/13h45

Arrivée demi-journée : 11h30/12h00

Départ du soir : 17h00-18h30

REPAS TOUJOURS INCLUS

Pour une meilleure gestion des enfants, une inscription à la garderie est exigée auprès des familles utilisatrices de ce service.

Il appartient aux familles de s'organiser de façon à respecter les horaires d'ouverture et de fermeture. Il sera demandé aux parents désirant récupérer leurs enfants, en dehors des horaires indiqués ci dessus, de remplir une « décharge de responsabilité » (attestant que la personne a repris sous sa responsabilité l'enfant concerné). Les enfants sont sous la responsabilité de l'équipe d'animation dès leur arrivée au bureau de l'Accueil de Loisirs. Les parents doivent notifier par écrit au Responsable de la Structure, tout départ inhabituel d'un enfant.

Avant 7H 30 et après 18H 30, la responsabilité de l'enfant incombe aux parents.

Nous rappelons aux familles qu'elles doivent avertir le centre de tout événement exceptionnel les empêchant de venir chercher leur enfant après 18h30. Elles doivent aussi veiller à fournir les coordonnées de personnes garantes de leur enfant en cas d'impossibilité de venir chercher ce dernier. En cas de retard ou « d'oubli » d'enfant, Planète Loisirs se réserve le droit d'avertir les autorités publiques de l'absence des parents.



Nous rappelons également que toute absence injustifiée et non signalée au centre avant 9h30 sera facturée à la famille.

Planète Loisirs pourra proposer un report des journées dans la limite des places disponibles.

Les remboursements sont possibles et exceptionnels. Ils sont effectués sur présentation d'un certificat médical.

Le nombre d'enfants accueillis, par jour, peut être limité pour répondre à des exigences de conformité à la législation.

MODALITES DE FACTURATION

Quotient familial	0 à 300	301 à 560	561 à 750	751 à 1000	1001 et +
½ journée	6,30 €	6,70€	7.10€	7,50 €	7,90 €
Journée	10.10€	10,40€	10,70 €	11.20 €	12.20 €
Semaine complète (5 jours)	45 €	47 €	49 €	50 €	52 €

Facturation de 8 heures pour une journée.

Facturation de 5 heures pour une ½ journée.

Facturation à la ½ heure pour la garderie.

ACCUEIL ET DEPART

L'arrivée et le départ des enfants sont signalés sur une fiche de présence tenue par les animateurs présents à l'accueil. Le responsable légal ou désigné doit signaler l'arrivée et le départ des enfants aux animateurs qui tiendront une fiche de présence la plus précise possible.

Toute sortie d'enfant ne se fera que sous la conduite d'une personne autorisée à le reprendre. Le nom de cette personne devra être inscrit sur la fiche d'inscription ou, s'il s'agit d'un arrangement de dernière minute, mentionné par écrit auprès de la directrice du centre (au moins par mail si le parent n'a pas la possibilité de se déplacer le jour de l'accueil)

INSCRIPTIONS

Des permanences sont assurées par la directrice, aidée de parents bénévoles de l'association.

Le dossier d'inscription à Planète Loisirs comprend :

- 1 fiche d'adhésion mentionnant l'état civil de l'enfant, de ses parents, les coordonnées et le nom des personnes habilitées à prendre l'enfant en charge.
- 1 fiche d'inscription individuelle aux journées d'activités.
- 1 fiche sanitaire individuelle OBLIGATOIRE donnant des informations sur les vaccinations et l'état de santé de l'enfant.
- 1 attestation d'assurance OBLIGATOIRE de responsabilité civile pour chaque enfant accueilli.

Planète Loisirs se réserve le droit de **refuser l'accueil d'un enfant dont le dossier ne sera pas complet**, voire inexistant. La responsabilité de l'association, ainsi que celle des parents est engagée en cas d'accident ou d'événement ne permettant pas d'apporter une réponse adéquate et rapide aux besoins de l'enfant.

Le paiement est exigé lors de l'inscription ou au maximum à l'arrivée de l'enfant au centre. La directrice et les membres du bureau se réservent le droit de refuser un enfant si le règlement n'est pas effectué le 1^{er} jour d'ouverture du centre.

Toutefois, Planète Loisirs souhaite faire bénéficier de ses activités au plus grand nombre. Les familles rencontrant des difficultés financières peuvent se faire accompagner par un membre de l'association pour bénéficier d'une aide financière spécifique. Planète Loisirs accepte le règlement par chèques bancaires, espèces, bons caf, bons MSA, chèques vacances, tickets CESU.

SANTE

Tout traitement médical devra être accompagné de son ordonnance en cours de validité. Dans le cas contraire, le traitement ne pourra être administré.

Comme toute structure accueillant des jeunes en collectivité, le centre de loisirs est soumis aux lois de protection des mineurs. A ce titre, certains vaccins sont obligatoires. Actuellement, le BCG n'est plus exigé par la réglementation de l'accueil d'enfants en collectivité.

Les enfants porteurs d'une affection contagieuse ou de parasites seront refusés par le centre de loisirs.

Dans le cadre des « sorties piscine », les parents sont tenus de signaler à un membre de l'équipe d'animation, les affections telles que les verrues plantaires et autres affections contagieuses se propageant très rapidement dans l'eau. L'enfant pourrait alors se voir refuser l'accès aux bassins.

Il est impératif de le signaler au centre qui devra prévoir un personnel supplémentaire pour rester avec l'enfant.

ASSURANCE – SECURITE

L'association PLANETE LOISIRS d'ALLAIRE souscrit une assurance responsabilité civile qui couvre les dommages causés pendant la présence des enfants au centre.

Les responsables de l'association déclinent toute responsabilité en cas d'accident susceptible d'arriver aux enfants sur le trajet Domicile/Maison du Temps Libre et inversement.

D'autre part, **les parents doivent obligatoirement fournir une attestation de responsabilité civile en cours de validité pour chacun des enfants inscrits et utilisateurs du centre.**

Nous rappelons que les enfants et leurs parents sont responsables des affaires apportées au centre. L'équipe d'animation ne peut en assurer en permanence l'inventaire. Les pertes ou vols éventuels ne peuvent être remboursés par l'association. Nous encourageons les parents à marquer le nom sur les vêtements, sacs et affaires nécessaires au centre. De même, nous encourageons les parents à ne pas apporter des vêtements ou objets ayant une trop grande valeur.

RELATION PARENTS ET EQUIPE ANIMATION

L'équipe d'animation est représentée par la directrice du centre qui reste garante des échanges avec les parents. Un parent membre du bureau de l'association peut être sollicité à tout moment pour toute demande. De même, les parents membres du bureau peuvent intervenir auprès d'une famille pour tenter de clarifier ou trouver une solution à une situation particulière. Les membres du bureau se rendront disponibles sur rendez-vous.

MANQUEMENT AU REGLEMENT et SANCTION

L'équipe d'animation, via la directrice, peut délivrer un avertissement à tout enfant qui ne respecte pas les règles de vie fixées par le centre de loisirs et particulières à certaines activités ponctuelles, rappelées par les animateurs avant le début de l'activité. Les règles de vie sont disponibles et affichées au centre de Loisirs.

Les comportements violents, les agressions, les humiliations et les menaces ne sont pas acceptables au sein du centre. Nous rappelons que ces comportements sont répréhensibles par la Loi et ne seront aucunement tolérés. Les parents seront informés des difficultés rencontrées par l'enfant dans ses relations avec les autres afin de lui apporter ensemble une réponse adaptée et cohérente.

Au second avertissement, la famille et l'enfant seront convoqués pour une entrevue avec les responsables (directrice du ALSH et membres du bureau).

Selon la gravité de la faute commise, une exclusion temporaire ou définitive pourra être décidée par la directrice et par les membres du bureau.

MENUS

Ils seront affichés dans le hall d'accueil. Les repas sont préparés par l'équipe de restauration de la cantine scolaire. Ils sont servis par un personnel municipal accompagné de l'équipe du centre de Loisirs.

PROJETS

Les projets éducatifs, pédagogiques, et d'animation sont disponibles sur la structure.

Pour valoir ce que de droit, Planète Loisirs souhaite que ce règlement soit signé par les parents et par les enfants utilisateurs du centre. Nous vous remercions de votre compréhension.

ACCEPTATION DU REGLEMENT INTERIEUR

Toute famille adhérente à l'association Planète loisirs accepte et s'engage à respecter le présent règlement et à le faire respecter par les enfants.

Je soussigné(e)responsable des enfants suivants :

.....

déclare avoir pris connaissance du présent règlement et en accepte totalement les termes.

Fait à Allaire le

Signature des parents :

Signature de l'enfant /des enfants (si plusieurs) :